



Monsieur Claude Wiseler
Président de la
Chambre des Député.e.s
Luxembourg

Luxembourg, le 30 juin 2024

Monsieur le Président,

Par la présente, nous nous permettons de poser une question parlementaire **urgente** à Monsieur le **Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse** concernant **les dispenses ou modifications des activités scolaires en période de canicule.**

Le Luxembourg se prépare à affronter une canicule au cours des prochains jours. Sur base de prévisions allant jusqu'à 35 °C, MeteoLux a émis une alerte jaune pour la moitié sud du pays. D'autres services annoncent des prévisions jusqu'à 37 °C. Selon des articles de presse, la forte chaleur a d'ores et déjà conduit certaines écoles à adapter leurs activités ou à annuler des sorties scolaires. Ces décisions sont prises de façon décentralisée par les directions d'établissement ou les administrations communales, alors que le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE) est compétent pour définir un cadre général et fournir des recommandations.

Dans ce contexte, nous voudrions demander les informations suivantes :

- 1) **Le MENJE a-t-il émis des recommandations ou des consignes officielles spécifiques adressées aux administrations communales ou aux directions des lycées concernant la gestion des cours, des sorties scolaires et des activités en plein air pour la semaine à venir ?**
- 2) **De manière générale, existe-t-il des directives officielles du MENJE précisant les conditions dans lesquelles les activités scolaires doivent être suspendues ou adaptées en cas de températures extrêmes ?**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Djuna BERNARD
Députée

Meris SEHOVIC
Député



Réponse de Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, Claude Meisch, à la question parlementaire n° 2537 de Madame la Députée Djuna Bernard et de Monsieur le Député Meris Sehic

1) Le MENJE a-t-il émis des recommandations ou des directives officielles spécifiques adressées aux administrations communales ou aux directions des établissements scolaires concernant la gestion des cours, des sorties scolaires et des activités en plein air pour la semaine à venir ?

Au cours de la matinée du lundi 30 juin 2025, mon ministère a informé les directeurs de région et les directeurs des lycées des recommandations en cas de canicule émanant du ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, qui appelle à la vigilance face aux fortes chaleurs annoncées et rappelle les bons gestes à adopter pour en limiter les effets.

Les directeurs de région ainsi que les directeurs des lycées sont incités à procéder à la transmission d'un message au personnel des écoles, afin de les soutenir dans la mise en œuvre des mesures nécessaires à la sécurité et au bien-être des élèves et du personnel. Le message renvoie aux bons réflexes à adopter en cas de canicule, publiés par le ministère de la Santé et de la Sécurité sociale, en mettant en avant ceux particulièrement pertinents dans le contexte scolaire.

2) De manière générale, existe-t-il des directives officielles du MENJE précisant les conditions dans lesquelles les activités scolaires doivent être suspendues ou adaptées en cas de températures extrêmes ?

Chaque hiver, les services concernés de mon ministère diffusent aux membres de leur communauté scolaire respective une instruction ministérielle qui fixe les lignes directrices générales à suivre en cas d'annulation des cours due à des conditions météorologiques ou à un cas de force majeure.

Au-delà, les éléments figurant dans l'instruction ministérielle concernant l'enseignement fondamental font partie intégrante de la lettre circulaire de printemps adressée chaque printemps aux autorités communales dans le but d'accompagner l'organisation de l'enseignement fondamental.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2025

Le Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

(s.) Claude MEISCH